

DELEGATION DU CANADA AUPRES DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES  
(DIX-HUITIEME SESSION)

---



Publier au moment du discours.

Vérifier texte du discours prononcé.

Communiqué No. 19A  
20 novembre 1963  
Bureau de presse  
750, Troisième Avenue,  
New York, E.-U.  
YUkon 6-5740

Point 24: Rapport de la Commission préparatoire pour l'Année de la  
Coopération internationale.

---

Déclaration de S.E. M. Paul Tremblay,

Représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies

le 20 novembre 1963

Monsieur le Président,

L'an dernier, un certain nombre de délégations, y compris la délégation canadienne, se sont portées coauteurs d'une résolution qui chargeait un comité préparatoire d'examiner la possibilité de faire de l'année 1965 une année de coopération internationale. Le Canada est heureux que le comité ait effectivement recommandé de désigner 1965 sous le nom d'Année de Coopération internationale.

Ma délégation est convaincue qu'il y a grand avantage, d'un point de vue pratique, à consacrer une année à l'avancement de la coopération internationale.

Une des caractéristiques du vingtième siècle est l'immense progrès qui a été réalisé dans le domaine des communications. Le monde s'est brusquement rétréci. Nous subissons le contrecoup d'événements qui sont rapportés d'une manière quasi instantanée par la presse, la radio et la télévision, bien qu'ils se produisent dans des pays fort éloignés du nôtre. La pression exercée par les journaux, par les parlements et l'opinion publique oblige souvent nos gouvernements à prendre rapidement position sur tel ou tel événement. Il est juste de dire, je crois, que le degré d'interdépendance qui existe aujourd'hui entre les nations constitue un phénomène sans précédent dans l'histoire.

Phénomène d'ailleurs qui est accompagné d'un remarquable élargissement des activités gouvernementales dans presque tous les domaines. Aux yeux de l'homme de la rue, ces administrations qui croissent sans cesse revêtent un

1945

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

...

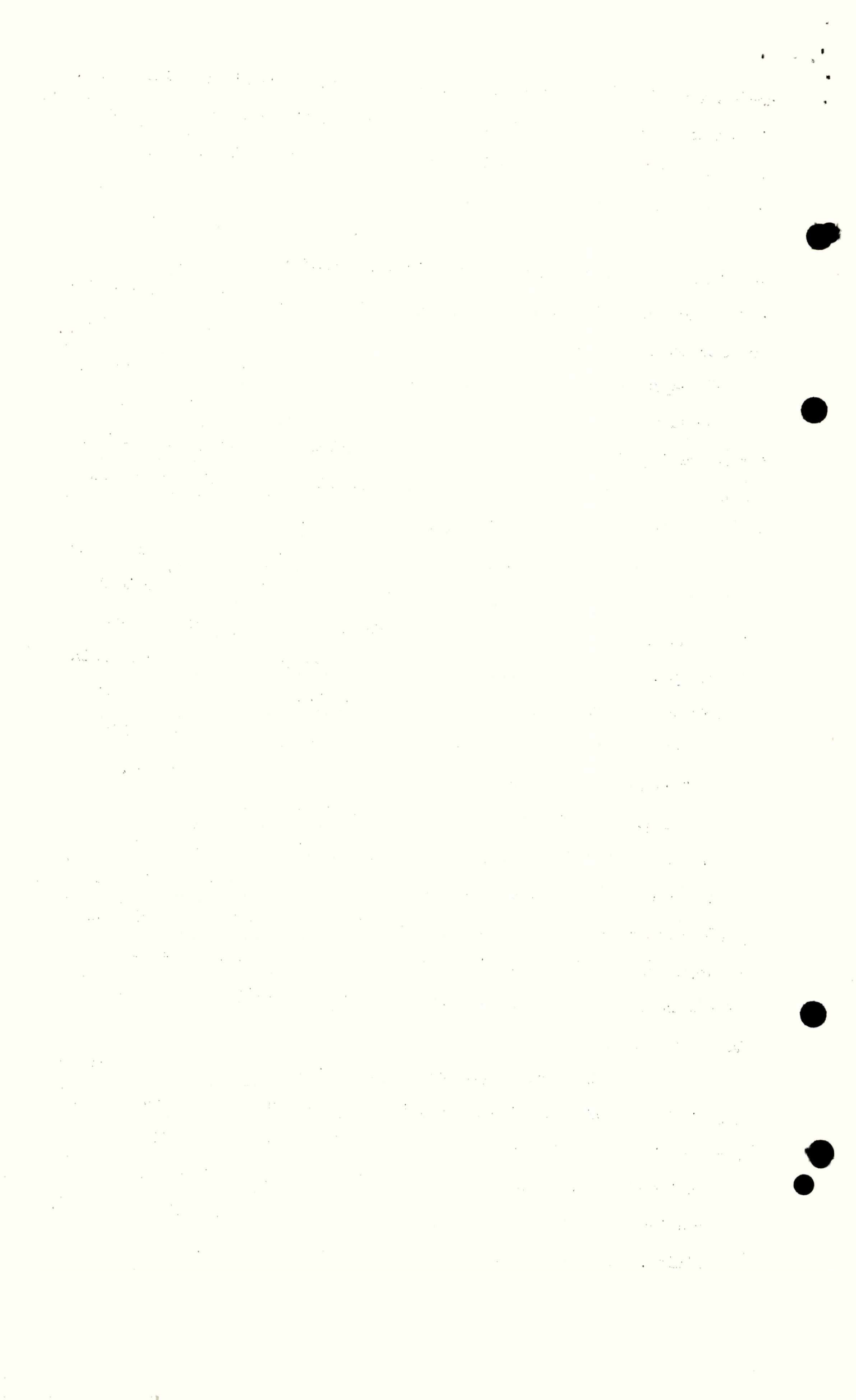
...

caractère de plus en plus impersonnel. Avec la marche vers l'industrialisation, l'expansion gigantesque des villes et le progrès de l'automatisation, l'homme se sent à la merci de forces qui, bien qu'elles règlent sa destinée, semblent échapper totalement à son contrôle.

La rencontre de ces deux courants du progrès est particulièrement frappante dans le domaine des affaires internationales. Les journaux, la radio et la télévision invitent chaque jour le public à se faire une opinion, à formuler des jugements, à démontrer un intérêt personnel aux affaires mondiales. Il reste cependant que pour la plupart des gens il est difficile de trouver une voie par laquelle ils puissent agir. Dans mon pays par exemple, il existe un intérêt croissant pour les affaires internationales, et beaucoup de Canadiens éprouvent le désir de jouer un rôle, si faible soit-il, pour aider à la solution des nombreux problèmes qui assaillent le monde.

C'est dans cet esprit que ma délégation accueille favorablement la recommandation du comité préparatoire, selon laquelle l'année 1965 deviendra l'Année de coopération internationale. Grâce à celle-ci les personnes et les groupes qui, au Canada et ailleurs, exercent une activité dans le champ de la coopération internationale devraient voir leur tâche singulièrement facilitée. L'Année de coopération internationale devrait leur permettre de consolider ou d'accroître leurs activités, voire même d'en entreprendre de nouvelles. Les organismes qui poursuivent des objectifs similaires pourront entrer en contact sur le plan international et nouer des rapports utiles et mutuellement profitables. Grâce à l'assistance et à l'encouragement fournis au niveau international, peut-être sera-t-il possible de créer certaines organisations bénévoles dans des pays qui en étaient jusqu'ici démunis. Il en résultera une collaboration fructueuse entre les nouveaux organismes et ceux qui existent de longue date dans les autres pays.

Un des attraits que présente pour ma délégation l'Année de coopération internationale est l'occasion qu'elle donnera aux hommes et aux femmes du monde entier de prendre part personnellement à des activités impliquant une collaboration directe. Nous ne pensons pas bien entendu que l'Année de coopération internationale demeurera sans portée en ce qui concerne les activités gouvernementales. Il est certain que le degré de participation des gouvernements





réflètera, dans une large mesure, la nature des sociétés que ces gouvernements représentent. Ainsi, au Canada, diverses organisations bénévoles assument des fonctions qui dans d'autres sociétés sont prises en charge par le gouvernement ou par des organismes de caractère quasi-gouvernemental.

A notre avis, l'Année de coopération ne manquera pas de stimuler et d'encourager une multitude d'activités personnelles et collectives dans le domaine international, activités qui devraient donner un sens plus profond et une orientation plus large au travail des divers groupes. L'Année de coopération internationale doit toutefois représenter davantage que la somme en quelque sorte mathématique de ces activités. J'aime à croire qu'elle puisse être comparée à une symphonie. Jouée séparément, la partition de chaque instrument ne produit que peu d'effet. Par contre, l'effet total des notes émises par les divers instruments peut être sublime. Pris individuellement, un geste de coopération accompli dans le cadre de l'Année internationale peut, selon les apparences, ne présenter que peu d'intérêt; nous sommes convaincus, toutefois, que l'ensemble de ces activités pourrait être impressionnant.

Je voudrais, très brièvement, M. le Président, dire quelques mots sur les préparatifs effectués au Canada en vue de l'Année de coopération internationale. Dès la publication du rapport du comité préparatoire, l'Association canadienne des Nations Unies a pris l'initiative de convoquer une réunion des organisations bénévoles susceptibles de jouer un rôle dans le cadre de l'Année de coopération. Les représentants de ces organismes ont nommé à leur tour un bureau provisoire qui étudie actuellement les incidences de l'Année internationale vis-à-vis les organisations bénévoles du Canada. Il est possible que ce bureau recommande l'établissement d'un Comité canadien de l'Année de coopération internationale au sein duquel pourraient siéger toutes les organisations bénévoles qui désirent prendre part à la mise en oeuvre de ses objectifs. Il appartiendra au Comité canadien de décider de quelle manière se poursuivront ses activités. Il y a lieu de croire que sa principale fonction sera de coordonner les activités des organisations qui le composent plutôt que d'arrêter lui-même un programme d'activités. Il est un domaine, cependant, qui fera probablement exception à la règle, celui de la publicité que recevra au Canada l'Année de coopération internationale, publicité dont cet organisme prendra

Faint, illegible text covering the majority of the page, likely bleed-through from the reverse side. The text is too light to transcribe accurately.

l'entière responsabilité.

Ma délégation estime que la publicité sera un élément particulièrement important de l'Année de coopération internationale. L'un des objectifs de l'Année étant de neutraliser la notion d'un monde dominé par les conflits - notion que précisément les media d'information publique tendent à faire prévaloir - le seul moyen de réaliser cet objectif n'est-il pas d'encourager les responsables de cette publicité à diriger leur attention et celle de leurs lecteurs ou auditeurs sur les aspects positifs et les succès de la coopération internationale. Les Nations Unies joueront évidemment un rôle en ce qui concerne la publicité de l'Année 1965 grâce aux services d'information de l'ONU. Le principal effort devra toutefois s'exercer sur le plan national. Le rôle joué par les gouvernements à cet égard ne sera pas le même, bien entendu, d'un pays à l'autre. Dans beaucoup de pays, et n'est le cas notamment du Canada, le gouvernement jouit d'un champ d'action limité en ce qui concerne les initiatives à prendre en matière de publicité. C'est pourquoi ma délégation voit d'un oeil favorable la recommandation du Comité préparatoire, selon laquelle il convient d'intéresser le grand public aux aspects concrets de la coopération internationale. Nous trouvons particulièrement attrayante l'idée que chacun des mois de l'année soit consacré à la coopération dans un domaine précis; hygiène publique, bien-être, alimentation, éducation, etc. Le nouveau comité devra sans aucun doute accorder beaucoup d'attention à la mise en oeuvre de cette idée afin de s'assurer que toutes les manifestations valables de la coopération internationale soient soulignées au cours de l'Année. Au Canada et dans les pays où existe un système d'information publique cette méthode, croyons-nous, permettrait aux divers organes de la publicité d'établir un programme susceptible de retenir l'intérêt pour toute la durée de l'Année internationale. Nous espérons que les journaux et les postes de radio et de télévision canadiens seront attirés par la possibilité de rédiger périodiquement des articles ou de monter des émissions portant sur les activités des groupes ou des particuliers de la région ou de la collectivité qu'ils déservent, en les adaptant aux thèmes mensuels suggérés par le programme d'ensemble de l'Année internationale.

Faint, illegible text covering the majority of the page, possibly bleed-through from the reverse side.





Cette idée ne présentera pas moins d'intérêt, croyons-nous, pour les organisations bénévoles. La publicité qui sera faite dans le cadre de l'Année de coopération internationale ne peut en effet que rejaillir sur ces organisations dont l'activité se trouvera mise en lumière à l'échelon local ou national.

La délégation canadienne a lu avec soin le rapport du Comité préparatoire de l'Année de coopération internationale. Elle approuve sans réserve les recommandations fournies, y compris celles qui ont trait aux activités dont se chargeraient les Nations Unies. Nous présumons qu'à la lumière des propositions contenues dans le projet de résolution le Secrétariat effectuera tous les préparatifs nécessaires pour la mise en oeuvre du programme suggéré.

La délégation canadienne appuie le projet de résolution L/433 présenté par six délégations et elle espère que l'Assemblée générale adoptera ce projet à l'unanimité.

---

